



PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Direction des relations avec
les collectivités territoriales
et du cadre de vie

Bureau de l'environnement

ARRETE N°2014-4913/SG/DRCTCV du 10 novembre 2014

modifiant l'arrêté n°10-1779 du 02 août 2010 portant
renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion

**Le Préfet de la Réunion
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L.213-13-1 et R.213-50 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du ministre de l'environnement du 19 juillet 1995 relatif à la représentation des diverses catégories d'usagers, des personnes compétentes, de l'administration de l'Etat, au comité de bassin de La Réunion ainsi qu'à la fixation de son siège ;
- Vu** l'arrêté du ministre de l'outre-mer du 9 août 1995 fixant les modalités d'élection des représentants des régions et des départements et les modalités de désignation des représentants des communes aux comités de bassin créés par l'article L 213-4 du code de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté n°10-1779 du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du comité de bassin de La Réunion ;
- Vu** le courrier de Monsieur le directeur régional de Veolia eau du 22 août 2014 ;
- Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de La Réunion ;

A R R E T E

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté n°10-1779 du 02 août 2010 est modifié comme suit :

II – Collèges des usagers et personnalités qualifiées

Représentants des distributeurs d'eau

- M. Geoffroy MERCIER, directeur régional de Veolia Eau en remplacement de M. Claude le GUIDEC

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de La Réunion et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le sous-préfet chargé de mission
cohésion sociale et jeunesse

Rémy DARRAUD